

Douze nouveaux sites classés

30 août 2013 (mis à jour le 5 septembre 2013) - Eau et biodiversité (*site Ministère Ecologie*)

Douze nouveaux sites de nature et de taille très variables viennent d'être reconnus d'intérêt général et de caractère exceptionnel, et sont à présent protégés au titre de la législation sur la protection des monuments naturels et des sites.

Certains sites nouvellement protégés comptent de **vastes et uniques ensembles paysagers patrimoniaux** sur lesquels une opération [Grand site](#) est d'ores et déjà engagée ou le sera très prochainement :

- Le massif du Concors (Boûches-du-Rhône)
- L'Estuaire de la Charente (Charente-Maritime)
- Le massif du Canigou (Pyrénées-Orientales)
- Le site des Salines à la Baie des Anglais en Martinique
- Les gorges du Gardon et les Garrigues nîmoises (Gard)

D'autres sites sont prioritairement classés pour leur **intérêt historique** :

- Les mémoriaux de Thiepval et de Beaumont-Hamel érigés par les pays du Commonwealth pour commémorer la bataille de la Somme
- Les vestiges romantiques de deux villages en ruines abandonnés depuis plusieurs centaines d'années que souhaitent conserver et mettre en valeur les communes de Vière (Alpes de Haute-Provence) et de Nans-les-Pins (Var)
- **L'abbaye de Fontevraud et ses abords (Maine-et-Loire) dont la qualité patrimoniale exceptionnelle doit être protégée ainsi que le territoire d'approche**
- Deux sites lorrains constitués l'un par les abords du château de la Grange et de son parc, l'autre par deux ensembles datant de l'époque Art Nouveau dans l'agglomération nancéienne : le site de l'Abiétinée et de la Cure d'Air Trianon

Et en dernier lieu, au titre de la **protection des monuments naturels**, sont préservés :

- L'ensemble formé par trois sites de chaos granitiques de Gâtine poitevine dans les Deux-Sèvres

26 sites classés, soit plus de 80 000 hectares protégés

L'année 2013, cru exceptionnel pour la protection des sites, porte ses classements au nombre de vingt-six. Ils représentent une superficie de plus de 80 000 hectares aujourd'hui protégés. Le fichier national des sites classés compte à présent près de 2 700 références et permet de franchir le chiffre symbolique de million d'hectares classés au titre d'une législation plus que centenaire et pourtant toujours d'actualité.

Qu'est ce qu'un site classé ?

Un site classé est un lieu dont le caractère exceptionnel a justifié une mesure de protection au niveau national, dans l'objectif de conserver les caractéristiques du site et de le préserver de toute atteinte grave. A l'occasion de la procédure du classement, sont définies les caractéristiques et les valeurs du site qui justifient de le protéger pour les générations futures. Celles-ci se réfèrent à l'intérêt du site qui doit être caractérisé « du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque », selon les termes de la loi.